

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 4805, AVENUE PALM - LOT 1 574 301 (CADASTRE DU QUÉBEC)

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **11 février 2019**, à **19 h** à la salle du conseil (2^e étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble sis au 4805, avenue Palm, l'agrandissement du bâtiment d'un seul étage dans une zone dont la hauteur minimale prescrite est de deux étages, en dérogation à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 24 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut Daphné Claude,